

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 2 avril 2014)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement de 1.700.000 francs pour l'assainissement et le renouvellement des installations liées à la sécurité (détection incendie, éclairage de secours et installations électriques) dans plusieurs bâtiments cantonaux**

*La commission parlementaire Assainissement d'installations de sécurité,*

composée de M<sup>m</sup>es et MM. Annie Clerc, présidente, Mary-Claude Fallet, vice-présidente, Jean-Pascal Donzé, rapporteur, et Corine Bolay Mercier, Alexandre Houlmann, Jean-Claude Guyot, Olivier Lebeau, Philippe Haeberli, Adrien Steudler, Oskar Favre et Daniel Ziegler (*excusé*),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission d'assainissement d'installations de sécurité s'est réunie le 6 mai 2014.

Le Conseil d'Etat par son chef du DFS, Monsieur Laurent Kurth et le chef du domaine Entretien et responsable de projets en charge du dossier ont assistés à la séance de la commission.

Tout d'abord, la commission relève la qualité du rapport et remercie les auteurs de leur travail. De plus, au cours de cette séance qui s'est déroulée dans un excellent climat, de nombreuses explications et réponses aux questions ont été données.

La situation s'est aggravée en accumulant du retard ces dernières années par la reprise de nombreux bâtiments qui appartenaient aux communes, sans augmentation des enveloppes consacrées à l'entretien.

La commission trouve regrettable que ce crédit n'ait pas été pris dans le budget courant de l'Etat et que l'on soit amené à demander des crédits d'investissement pour assumer des tâches courantes d'entretien du patrimoine.

Le projet d'assainissement proposé consiste à remettre aux normes des bâtiments et des infrastructures, notamment la détection incendie, l'éclairage de secours, (sécurité des personnes lors de l'évacuation) et la mise en conformité des installations électriques pour un montant de 1,7 millions de francs réparti sur 4 ans.

Le Conseil d'Etat souhaiterait augmenter ces prochaines années l'enveloppe destinée à l'entretien d'environ 1 million de francs supplémentaire par an pour atteindre 12 millions de francs, somme minimum nécessaire pour assurer un entretien courant des bâtiments de l'Etat, et maintenir la valeur patrimoniale.

Il a aussi été constaté avec surprise que des bâtiments récents figuraient également dans la liste du rapport du Conseil d'Etat. Ceci est dû principalement aux exigences et recommandations des polices du feu et de l'ECAP, ainsi qu'aux ordonnances fédérales des fournisseurs d'électricité.

Les bâtiments de l'Etat étant principalement utilisés à des fins publiques, ils se doivent de répondre aux exigences légales de sécurité en matière d'incendie et d'électricité.

Des réponses partielles ont été données sur le système de détection et les baux de ces immeubles et le Conseil d'Etat a pris note de ces questions, afin de nous renseigner plus précisément.

### **Entrée en matière (art. 171 OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### **Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 13 mai 2014

Au nom de la commission

Assainissement d'installations de sécurité

*La présidente,*

A. CLERC

*Le rapporteur,*

J.-P. DONZÉ